

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

PJL DÉLAIS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES - (N° 3584)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL5

présenté par
Mme Kamowski, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« consultations électorales »,

les mots :

« ces élections ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.